

**N° d'épreuve FFM : EP380**

**Moto-Club : Kid Découverte Moto**

**N° d'affiliation : 568**

**Date : 26 & 27/10/2024**

**Lieu : Circuit de Karting d’Escource (40)**

**E-mail :** **kdmmoto@gmail.com**

**Championnat de Ligue Nouvelle Aquitaine**

**Mini OGP et Coupe Super Racer.**

**Courses Longues**

26 & 27 Octobre 2024

Règlement Particulier

La manifestation se déroulera les vendredi 23, samedi 24 et dimanche 25 août 2024 conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l’ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 – DÉSIGNATION DE L’ÉPREUVE

Dans le cadre de la Compétition organisée par Kid Découverte Moto à Escource (40), sur le Circuit de Karting d’Escource (40), il est organisé une course longue de 01H30 pour chaque catégorie.

Article 2 – OFFICIELS

Les officiels sont ceux de la manifestation hôte.

Article 3 – CATÉGORIES

* **Mini OGP 115 & 160** (Équipage de deux pilotes)

Les motos correspondent aux spécifications de la catégorie Mini OGP 160 du Championnat Mini OGP 115 & 160 de la LMNA

* **V Séries** (Équipage de un à deux pilotes)

Les motos correspondent aux spécifications des catégories V Series du Championnat Mini OGP de la LMNA

Article 4 – LICENCES

Identique à l’Article 3 du Championnat Mini OGP de la LMNA 2024.

Article 5 – TARIFS & ENGAGEMENTS

L’engagement par équipage est de **50,00 €.**

Le forfait électrique et sanitaire est compris dans ce prix.

Les engagements se feront en ligne sur le site [https://ffm.engage-sports.com.](https://ffm.engage-sports.com/)

Les engagements sont enregistrés dans l’ordre d’arrivée. Ils seront clôturés 8 jours avant le début de l’épreuve, à savoir le 18/10/2024. Passé cette date, et sous condition qu’il reste de la place, l’engagement sera possible avec une pénalité de 25,00 €.

Chaque pilote mineur devra présenter une autorisation parentale au plus tard lors du Contrôle Administratif de chaque épreuve. Aucune dérogation ne pourra acceptée en la matière.

Article 6 – CONCURRENTS

Chaque équipage, composés de deux pilotes pour la série Mini OGP 115 & Mini OGP 160, d’un à deux pilotes pour la série V Séries, sera composé comme suit :

* 1 pilote mineur, âgé de 13 ans maximum à la date de l’épreuve, pour la catégorie mini OGP 115 et 160, puis 13 ans minimum, correspondant à sa catégorie d’origine en catégorie V Séries.

 Une seule moto sera autorisée par équipage, correspondant à la moto de la catégorie d’origine du pilote du pilote mineur. Les équipages à l’américaine sont interdits.

Les équipages composés d’un seul pilote ne sont autorisés qu’en série V Séries, alors âgé de 16 ans révolu minimum.

Les concurrents devront être en possession :

* D’une licence FIM Europe, NCO, NJ2, NJ3, NJ3C
* D’une licence une manifestation délivrée par la FFM pour l’année en cours (avec certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition, datant de moins d’un an),
* D’une autorisation parentale pour les mineurs
* Du C.A.S.M (obligatoire à partir de 12 ans)

Chaque team devra désigner un Team Manager. **Sa présence est obligatoire lors des contrôles administratifs et des briefings pilotes de l’épreuve**.

Article 7 – BRIEFING PILOTES

Il est obligatoire pour tous les pilotes et sera organisé par la direction de course, conformément aux horaires de la manifestation. Toute absence sera passible d'une amende. Un émargement sera prévu afin de valider la présence de chaque pilote.

Article 9 – ESSAIS CHRONOMÉTRÉS

Une séance d’essais libres d’au moins 20 minutes sera prévue. Les séances d’essais libres auront lieu le samedi.

Chaque pilote devra obligatoirement faire une séance chronométrée, avec un minimum de trois tours de piste afin d’avoir un temps de référence.

La grille de départ sera établie en fonction des résultats chronométrés. Les motos sans dispositif de démarrage seront placées en fin de grille. Les essais sont strictement interdits hors du circuit.

Article10 – COURSE

##### **10.1 -** Départ type « Le Mans »

* Tour de reconnaissance,
* Mise en épi, le pilote à l’opposé de la machine, moteur arrêté pour la V Séries, et en marche pour les catégories Mini OGP 115 et Mini OGP 160,
* Sur ordre du directeur de course, au drapeau vert, les concurrents s’élanceront pour effectuer un ou deux tours de chauffe (suivant la décision de la direction de course),
* Les équipages qui ne seraient pas sortis de la voie des stands avant la fermeture de celle-ci prendront le départ des tours de chauffe depuis la sortie des stands sous les ordres des commissaires.
* Les pilotes qui rencontrent un problème lors du, ou des, tours de chauffe peuvent retourner dans la voie des stands pour réparer et prendre le départ à la sortie des stands. Il sera appliqué un « Stop And Go » par tour de chauffe non effectué
* À l’issue du ou des deux tours de chauffe, il sera présenté le drapeau rouge, et tous les participants devront se remettre en grille.
* Mise en épi, le pilote sur la machine, moteur arrêté, et en marche pour les catégories Mini OGP 115 et Mini OGP 160.
* Présentation : « ***Panneau 3 minutes*** », « ***Panneau 1 minute*** » et « ***Panneau 30 secondes*** »
* Départ au drapeau national, par le Directeur de Course, les pilotes courent vers leur moto, mettent seul le moteur en marche pour les V Séries.
* Au moyen du drapeau jaune, le Directeur de Course autorisera ensuite le démarrage à la poussette pour lequel le pilote pourra être aidé d’un mécanicien, ainsi que pour le retour aux stands pour réparation, seulement lors du départ.
* La sortie des stands sera ouverte après le passage du dernier concurrent.
* Les équipages qui ne seraient pas sortis de la voie des stands avant la fermeture de celle-ci prendront le départ des tours de chauffe depuis la sortie des stands sous les ordres des commissaires.
* Il leur sera appliqué un « Stop & Go » de 30 secondes pour non-participation au tour de formation.
* Mise en épi. L’accompagnateur qui tiendra la machine devra être licencié LAP au minimum.
* Départ au drapeau vert pour un ou deux tours de chauffe.
* Les pilotes qui rencontrent un problème lors du ou des tours de chauffe peuvent retourner dans la voie des stands pour réparer et prendre le départ à la sortie des stands. Il sera appliqué un « stop & go » par tour de chauffe non effectué.
* À l’issue du ou des deux tours de chauffe, il sera présenté le drapeau rouge, et tous les participants devront se remettre en grille, coupe-circuit à la main. Les pilotes se positionnent à l’opposé des machines.
* Présentation : « ***Panneau 3 minutes*** », « ***Panneau 1 minute*** », « ***Panneau 30 secondes*** »
* Départ au drapeau national, par le Directeur de Course, les pilotes courent vers leur moto, mettent seul le moteur en marche.
* La sortie des stands sera ouverte après le passage du dernier concurrent.

##### 10.2 – Temps de Conduite

Les temps de conduite seront conformes aux RTS Vitesse en vigueur à la date de l’épreuve.

**Concernant la Course Longue Mini OGP 115 & Mini OGP 160, les pilotes mineurs partiront obligatoirement en premier lors du départ. Ils effectueront un relais entre 25 et 30 minutes, avec un ravitaillement obligatoire de ½ litre à 2 litres d’essence minimum. Les pilotes majeurs, ou de plus de 16 ans, prendront le relais suivant pour le temps restant de la première partie, avec un ravitaillement obligatoire de ½ litre à 2 litres d’essence minimum. La deuxième partie de la course sera obligatoirement effectuée par le pilote le plus jeune de l’équipage.**

**Les temps de conduite des pilotes sont placés sous la responsabilité du Team Manager. À ce titre, une feuille de pointage sera tenue par l 'équipage, et devra être restituée au Jury, dans les quinze minutes suivant l’arrivée de la course. Cette fiche est obligatoire, tout comme son renseignement. Des contrôles inopinés auront lieu pendant la course. Le non-respect de cette consigne entraînera un déclassement.**

Ils pourront donner lieu, après vérification, en cas de dépassements, à des sanctions sous forme de pénalités de temps ou déclassement.

S’il y a dépassement du temps de conduite, le nombre de tours effectués après le temps imparti sera décompté.

En cas de contestation, de réclamation, le jury peut prendre toutes les mesures et/ou demandes qu'il juge utile, auprès des officiels de l’épreuve, afin de valider ou non la demande.

Des contrôles inopinés pourront être effectués par les officiels de l’épreuve. Les résultats seront affichés a minima heure par heure dans les emplacements prévus à cet effet, (sauf problème technique).

**Concernant la Course Longue V Séries, les relais sont libres. Chaque pilote de l’équipage devra effectuer au moins un relais, avec un ravitaillement obligatoire de ½ litre à 2 litres.**

Tout abandon devra être signalé dans les meilleurs délais à la direction de course. Un document est à compléter à cet effet auprès de la direction de course.

Article 11 – STANDS

**Chaque stand devra afficher clairement et visiblement le numéro de la machine en compétition sur l’épreuve fourni par l’organisateur.**

Un tapis environnemental (absorbant) de longueur et largeur de la machine est OBLIGATOIRE pour faire la mécanique (dans le stand) et le plein (hors du stand). Moquette interdite.

* Les circuits n’ayant pas ou peu de box, l’organisateur devra prévoir un emplacement de trois mètres en façade par équipage.
* Les organisateurs devront avoir 2 commissaires de stands en compléments des commissaires sportifs.
* Les équipages pourront s’installer un stand. Ce dernier reste tout au long de l'épreuve sous leurs entières responsabilités.
* 7 personnes maximum admises dans les stands parmi les pilotes, les mécaniciens, les panneauteurs. En cas de dépassement de ce nombre, les commissaires et responsables des stands feront un rapport à la Direction de Course.
* Les équipages devront impérativement occuper les stands ou emplacements qui leur seront attribués.
* Les concurrents devront rouler à vitesse réduite dans le couloir de décélération et dans les stands. La circulation s’effectue à vitesse réduite devant les stands et jusqu'à l’accès à la piste de course. Le non-respect de cette consigne sera pénalisé d’un Stop And Go.
* Lors des ravitaillements, la machine doit être béquillée, sur un tapis environnemental, hors du stand, moteur éteint. Le pilote ne doit pas rester sur celle-ci.
* La personne assurant le ravitaillement devra être vêtue d’une combinaison ou pantalon et blouson en matière ignifugée, de chaussures fermées, de gants (en cuir ou en coton), la tête couverte d’un casque intégral (la **visière fermée**, mais **casque non attaché**) ou d’une cagoule (en coton) avec des lunettes enveloppantes.
* Deux personnes seulement sont autorisées à rester autour de la machine : Le ravitailleur et le
« pompier », qui sera équipée comme le ravitailleur sera prêt à intervenir avec un extincteur à l’arrière de la machine. Si de l’essence est répandue sur le réservoir, celle-ci devra être essuyée avant que le pilote remonte sur sa machine. **Aucune intervention n’est autorisée durant la phase de remplissage du réservoir.**
* Les ravitaillements par échange de réservoir sont interdits
* Les interventions mécaniques sur la machine s’effectueront à l’intérieur des stands. **Pour raisons de sécurité, le changement des roues s’effectuera également à l’intérieur des stands.**
* Les changements de pilote s’effectueront moteur arrêté, devant le stand.
* Une réserve de 5 litres de carburant (derrick compris) sera autorisée dans le stand.
* Un extincteur conforme aux RTS fourni par l’équipage sera obligatoire dans chaque stand. Il devra être obligatoirement présenter au Contrôle Technique.
* Il est formellement interdit de fumer, ou de souder ou d’employer de l’outillage à moteur thermique et électrique dans le stand.

ARTICLE 10 – ARRIVÉE

Lorsque le coureur en tête a accompli les heures de course prévues, on lui présentera le drapeau à damiers à la ligne d’arrivée. Le drapeau à damiers continuera à être présenté aux coureurs suivants. Lorsque le drapeau à damiers est présenté au coureur de tête, aucun autre coureur ne sera autorisé à rejoindre la piste depuis la sortie de la voie des stands.

ARTICLE 11 – CLASSEMENT

Pour être classé, tout équipage devra être passé sous le drapeau à damier dans les 5 minutes après le 1er arrivé.

Les points seront attribués en fonction du classement scratch de l’épreuve, par catégorie. Sera déclaré vainqueur l’équipage de tête qui passera le drapeau à damier, en ayant parcouru le plus grand nombre de tours.

Toute machine franchissant la ligne d’arrivée à la poussette devra être complète.

**Concernant la catégorie Mini OGP 115 & Mini OGP 160, le classement sera effectué sur le cumul des deux parties réalisées.**

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Pos.** | **1** | **2** | **3** | **4** | **5** | **6** | **7** | **8** | **9** | **10** | **11** | **12** | **13** | **14** | **15** |
| **Points**  | 30 | 24 | 19 | 16 | 13 | 12 | 11 | 10 | 8 | 7 | 6 | 5 | 4 | 2 | 1 |

ARTICLE 12 – RÉCOMPENSES

Une coupe récompensera les trois premiers équipages du classement scratch.

Une coupe récompensera les trois premiers de chaque catégorie

ARTICLE 13 – RÉCLAMATIONS

À l’issue de la course les machines seront maintenues en parc fermé, elles y resteront 30 minutes après l’affichage des résultats officiels.

Elles devront être présentées, par écrit, au Directeur de Course, accompagnées d’une caution de 75,00 €, dans les 30 minutes suivant l’affichage des résultats officiels. Cette caution ne sera remboursée que si le bien-fondé de la réclamation est reconnu.

En outre, pour toute réclamation portant sur une machine et nécessitant un démontage moteur, il sera demandé au plaignant une caution 100,00 € pour un moteur 2 temps et 200,00 € pour un moteur 4 temps. Cette caution lui sera remboursée si la machine démontée s’avère non conforme ou versée au concurrent contraint au démontage si la conformité est reconnue. **L’équipage réclamant devra rester jusqu’à la fin du démontage de la machine incriminée. Dans le cas contraire, la réclamation sera nulle et non avenue, le chèque de caution de démontage ira à l’équipage incriminé, le chèque de 75,00 € sera encaissé par la FFM.**

Le Directeur de Course pourra faire démonter la, ou les, machine(s) de son choix. Dans cette situation, 75,00 € pour un moteur 4 temps et 50,00 € pour un moteur 2 temps seront versés au Team Manager de l’équipage si le moteur démonté s’est révélé conforme.

Le refus de démonter entraînera le déclassement de l’équipage pour l’épreuve. Le non-respect du parc fermé entraînera le déclassement de l’équipage pour l’épreuve.

Aucune réclamation ne sera acceptée au-delà du délai de 30 minutes après l’affichage du classement final.

ARTICLE 14 – SANCTIONS

En cas d’infraction constatée pendant l’épreuve, il sera appliqué le barème suivant :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Infraction** | **1ère constatation** | **2ème constatation** | **3ème constatation** |
| Vitesse excessive dans la voie des stands | Stop And Go (30") | 2 Stop And Go (30") | EXCLUSION |
| Ravitaillement moteur en marche, ou/et dans le stand, ou/et pilote sur la moto | 2 Stop And Go (30") | EXCLUSION |  |
| Plus de 8 personnes dans les stands. | Stop And Go (30") | 2 Stop And Go (30") | EXCLUSION |
| Non-conformité de l’identification (N° transpondeur) | Avertissement | Stop And Go (30") | EXCLUSION |
| Essais autres que ceux définis à l’article 6 (hors circuit). | EXCLUSION |  |  |
| Machine non conforme | REFUSÉE AU DÉPART |  |  |
| Machine non conforme pendant l’épreuve (bruit, autres), Réparations non effectuées | Drapeau Noir & Avertissement | EXCLUSION |  |
| Machine mise en route lors du départ par une personne autre que le pilote. | Stop And Go (30") |  |  |
| Démarrage à la poussette avant le signal du Directeur de course | Stop And Go (30") |  |  |
| Réparations mécanique effectuées en dehors des stands | Avertissement | Stop And Go (30") |  |
| Changement de pilote moteur en marche | Stop And Go (30") | 2 Stop And Go (30") |  |
| Circuit ou stand pris dans le sens inverse de la marche (sans autorisation et moteur en marche) | EXCLUSION |  |  |
| Aide extérieure SANS AUTORISATION avant l’entrée des stands | Stop And Go (30") | 2 Stop And Go (30") | Exclusion |
| Non-respect de la vitesse dans les stands (20 ou 30 km/h suivant les circuits) | Stop And go (30’) | Stop And Go (30’) | Stop And go (30’) |

Toutes les pénalités sont à effectuer dans les 5 tours suivants la notification à l’équipage, sous peine d’exclusion.

***POUR RAPPEL : Pour toute incorrection, menace, à fortiori agression, envers un officiel de la part d’un pilote ou de son entourage, l’équipage sera considéré comme responsable et sera passible de sanctions pouvant aller jusqu’à l’exclusion du championnat et cela sans remboursement des engagements.***

ARTICLE 15 - CHRONOMÉTRAGE – TRANSPONDEURS

Le chronométrage des machines se fera par système transpondeur.

Les concurrents se verront remettre un transpondeur qu’ils devront fixer sur leur machine.

Des supports de transpondeur seront vendus aux pilotes au prix de 8 € et resteront leur propriété. Une caution de 200 € pourra être demandée en échange de la délivrance du transpondeur pour en garantir le retour.

Le transpondeur est sous l’entière responsabilité du concurrent, pendant toute la manifestation et jusqu’à sa restitution.

La caution sera remboursée intégralement ou sera rendu en fin de saison lors de la restitution du transpondeur.

Il est strictement interdit de se rendre à la tour de chronométrage (sauf autorisation spécifique).

ARTICLE 16 – SÉCURITÉ

Pour avoir accès aux stands chaque équipage devra se présenter à l’entrée du circuit pour y retirer : laissez-passer et bracelets qui seront remis sous la responsabilité de l’organisateur de l’épreuve.

Poussettes, trottinettes, vélos, animaux sont strictement interdits dans le parc coureur.

Un extincteur aux normes réglementaires devra rester accessible dans le stand tout au long de l’épreuve. Il devra être présenté au Contrôle Technique.

ARTICLE 17 – PUBLICITÉ

Le club organisateur étant lié et soutenu par divers partenaires, l’affichage de publicités et la vente directe est strictement interdite autour du circuit, de la piste, dans les stands, etc., sauf autorisation préalable du club organisateur.

Pour toute demande, contactez le club organisateur deux mois avant l’épreuve.

ARTICLE 18 – PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES

Les clauses sportives non précisées dans le présent règlement sont celles du règlement général des courses d’endurance 25 power et du règlement national de la F.F.M. auxquels il convient de se reporter pour tout litige sportif.

Modification et confirmations des équipages : Il est interdit de modifier les couleurs des pilotes d’un équipage durant les séances d’essais qualificatives.

ARTICLE 19 – REGLES TECHNIQUES

Les règles techniques sont celles du Championnat de France d’Endurance 25 Power.